



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la commune de BELPECH,
Légalement convoqué le 10 septembre 2024 par Madame Estelle VILESPY, Maire
Vérification du quorum : 7.5 arrondis à 8
Désignation d'un secrétaire de séance : Christophe REMOLA.
Ouverture de la séance à 18h30 par Estelle VILESPY, Maire.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2024
2. Prescription de la révision du PLU
3. Vote de subventions aux associations
4. Attribution d'une subvention façade 4 rue de la Clastre
5. Attribution de d'une subvention façade 14 rue Malbrouguet
6. Versement de la participation aux frais d'état civil pour l'année 2023 à la Commune de Saint-Jean-de-Verges
7. Mandat spécial aux élus pour déplacement au 106ème congrès des Maires
8. Modification libre de l'attribution de compensation de la CCPLM
9. Décision modificative n° 3 du budget
10. Utilisation et location des salles municipales, des équipements et des matériels
11. Décisions du Maire (11 à 17)
12. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2024

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024 à l'approbation du Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour :	15
--------	----

2. Prescription de la révision du PLU

Madame le maire expose au Conseil les raisons pour lesquelles une révision du PLU est rendue nécessaire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 à 35

Vu la délibération 2014/01/001 du 11 2014 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belpech l'adoption du PLU

Elle demande au conseil :

1 – de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal pour les raisons suivantes :

- Prise en compte des évolutions législatives et réglementaires ;
- de décider de la mise en compatibilité avec des documents supra-communaux applicables sur le territoire de la commune : il s'agit par exemple, du SCoT du Pays Lauragais, du Programme d'Intérêt Général (PIG), du programme de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) du Conseil Département de l'Aude, des orientations du SDAGE Adour-Garonne, du SRADDET de la Région Occitanie, etc. ;
- d'inclure de nouveaux projets ou opérations d'aménagement communaux, intercommunaux qui nécessitent une révision générale du PLU dans le respect de:
 - une modération de la consommation de l'espace, de lutte contre l'étalement urbain qui favorise la densification et le renouvellement urbain ;
 - la préservation de la biodiversité par la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la prise en compte des enjeux environnementaux ;
 - la sobriété énergétique en favorisant la réduction des gaz à effet de serre (GES), l'utilisation des énergies durables et renouvelables et la diminution des obligations de déplacements ;
 - la meilleure prise en compte des risques naturels : incendie de forêt, glissement de terrains ou ruissellement, inondations, canicule et manque d'eau... ;
 - le développement des communications électroniques ;

2 – d'instaurer une concertation (cf. L.103-2), pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les

représentants de la profession agricole, qui seront intégrées également dans le cahier des charges, selon les modalités suivantes :

- Le bureau d'études devra élaborer une méthode de travail participative auprès des acteurs locaux, sur les trois volets suivants :
 - économique (commerçants, artisans, agriculteurs, ...) ;
 - social (associations, organismes de santé publique, services sociaux, ...) ;
 - environnemental (associations de chasse, de pêche, de protection de la nature, agriculteurs, ONF, ...).

- La concertation avec l'ensemble de la population porte au minimum sur :
 - les enjeux communaux issus du diagnostic ;
 - le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
 - l'intégration du PADD dans le PLU.

- Elle sera réalisée sous la forme suivante :
 - organisation d'une ou plusieurs réunions publiques donnant lieu à débat et compte rendu public ;
 - exposition en mairie et mise à disposition d'un cahier de recueil d'avis, pendant toute la durée des études ;
 - mise en ligne d'informations sur le site internet de la commune, avec possibilité de recueillir les avis des internautes.

Cette concertation fera l'objet d'un bilan qui sera tiré par le Conseil Municipal concomitamment à l'arrêt du projet de PLU.

3 – de décider de créer en son sein un comité de pilotage chargé du suivi de l'étude, composé d'élus municipaux et des personnes publiques associées ;

4 – d'associer les services de l'État conformément aux dispositions de l'article L.132-10 du Code de l'urbanisme, ainsi que les collectivités ou organismes selon les articles L.132-7, L. 132-9 ;

5 – de consulter au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi au titre de l'article L.132-13, si elles en font la demande ;

6 – de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation du PLU ;

7 – de demander, conformément à l'article L.132-5 du Code de l'urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assister la commune dans la conduite d'élaboration ;

8 – de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision du PLU ;

9 – de solliciter de l'Etat, conformément aux articles L.132-15 du code de l'urbanisme et L.1614-1 du Code général des collectivités territoriales, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

10 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrites au budget de l'exercice considéré ;

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées :

- au préfet de l'Aude, à la sous-préfète de l'arrondissement de Carcassonne, aux services de l'Etat et associés : DDTM, UDAP, ARS, ONF, DREAL, DRAC ;
- aux personnes publiques autres que l'Etat :
 - à la présidente du conseil régional de l'Occitanie
 - à la présidente du conseil départemental de l'Aude ;
 - au président du PETR du Pays Lauragais en charge du SCoT dont la commune est membre ;
 - au président de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère dont la commune est membre
 - aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture de l'Aude ;
 - au président du CAUE de l'Aude.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

3. Vote de subventions aux associations

Madame le Maire propose au conseil de valider l'octroi des subventions suivantes :

N° ASSOCIATION	Bénéficiaires	Nature	MONTANT
3	Tennis Club Bellopodien	Subvention de fonctionnement : COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : réception de la remise des prix du tournoi de mai 2024	150,00 €
16	Sté d'Histoire	Subvention de fonctionnement : COMPLEMENT POUR ORGANISATION EVENEMENT OUVERT A TOUS : Assemblée Générale du 28 juin 2024	90,33 €
37	GMC 1BELPECH	Subvention de fonctionnement	520,00 €
TOTAL			760,33 €

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

4. Attribution d'une subvention façade 4 rue de la Clastre

Vu la proposition effectuée par la commission « cadre de vie » chargée de l'instruction des demandes de subventions façades, Madame le Maire propose le vote de la subvention façade de l'immeuble situé au 4 rue de la claste appartenant à la SCI CORLIS et qui se décompose ainsi :

Travaux	Montant Devis TTC.	TAUX DE SUBVENTION	Subvention provisoire	Montant Facture TTC	TAUX DE SUBVENTION	Subvention définitive
Travaux Façade maison	4 390 €	40%	1756,00	5 300 €	40%	1 756 €
Total			1 756 €			1 756 €

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour :

5. Attribution d'une subvention façade 14 rue Malbrouguet

Vu la proposition effectuée par la commission « cadre de vie » chargée de l'instruction des demandes de subventions façades, Madame le Maire propose le vote de la subvention façade de l'immeuble situé au 14 rue Malbrouguet appartenant à Monsieur Jean-Paul NICOL et qui se décompose ainsi :

		€ HT	Taux d'aide	Montant aide
1	FAÇADE			
	Lavage	2216,61	40%	886,64
	Application peinture	5507,94	40%	2203,18
	Encadrements	420,00	40%	168,00
	Échafaudage	490,00	40%	196,00
	<i>Sous total façade</i>	<i>8634,55</i>	<i>40%</i>	<i>3453,82</i>
2	VOLETS			
	Ponçage	667,68	40%	267,07
	Mise en peinture	1104,48	40%	441,79
	<i>Sous total volets</i>	<i>1772,16</i>	<i>40%</i>	<i>708,86</i>
3	PORTE ET PORTAIL			
	Ponçage	136,10	40%	54,44
	Mise en peinture	225,14	40%	90,06
	<i>Sous total porte et portail</i>	<i>361,24</i>	<i>40%</i>	<i>144,50</i>
	Total devis	10767,95		
			Total aide proposée € HT	4307,18
	Plafond aide 40%	20000,00	Total aide retenue € HT	4307,18

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

6. Versement de la participation aux frais d'état civil pour l'année 2023 à la Commune de Saint-Jean-de-Verges

Madame le Maire informe le conseil que la commune de SAINT JEAN DE VERGES a transmis un courrier et une note explicative concernant une participation aux frais d'état civil 2023 sur le nombre de naissances intervenues en 2023 au Centre Hospitalier du Val d'Ariège.

La Loi 2015-99 du 7 août 2015, article L 2321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales soumet les communes dont les habitants représentent plus de 1% des parturientes (Femme en train d'accoucher) et des personnes décédées au CHIVA à une contribution financière.

Les chiffres 2023 sont :

- Nombre total de naissances enregistrées au CHIVA en 2023 : 930
- Nombre de naissances domiciliées sur Belpech : 9 naissances domiciliées soit 1.01 %.
- Le cout d'un acte d'état civil (délibération du 12 juin 2023 : 98.70 €
- Participation de Belpech quant aux actes de naissances : 888.30 €

Compte tenu de ces informations Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le règlement de cette participation.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

7. Mandat spécial aux élus pour un déplacement au 106ème congrès des Maires

Par délibération n°2022/06/009 du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a défini les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de mission et de déplacements applicables aux élus de la commune de Belpech.

Cependant, des élus peuvent être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent alors faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élu(e)s nommément désigné(e)s.

En effet, en application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, de nuitée et de transport, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Le 106^{ème} Congrès des Maires de France qui aura lieu à Paris, du 19 au 21 novembre 2024. Cette manifestation est organisée chaque année et un déplacement d'élus de la commune de Belpech est prévu en ce sens.

Le Congrès des Maires est l'occasion pour les congressistes de pouvoir débattre, échanger et interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs au travers de conférences, de débats en plénière et forums thématiques ou encore en points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'actions des communes. C'est aussi et surtout un temps fort de dialogues et d'échanges entre élus nationaux (communaux, intercommunaux, ...).

A cet effet, il est proposé de donner mandat spécial :

- au maire, Madame Estelle VILESPY,
- au 1^{er} Maire-Adjoint, Monsieur Frédéric FONTES.

Il est demandé au conseil d'autoriser la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct aux fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés aux élus susmentionnés, aux frais réels engagés, sur présentation des justificatifs de dépenses.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

8. Modification libre de l'attribution de compensation de la CCPLM

Madame le Maire expose au conseil municipal que lorsque le montant de l'attribution de compensation (AC) initiale a déjà été fixé, il peut être révisé à la hausse ou à la baisse en cas d'accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées selon les modalités de la révision libre prévues au 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies du CGI. Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'attribution de compensation suppose que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC. Il est précisé que seule la commune concernée par la révision libre du montant de l'AC doit prendre une délibération concordante avec son EPCI. Les autres communes membres de l'EPCI n'ont pas à se prononcer.

Le montant d'attribution de compensation proposé au vote du conseil municipal par une procédure de révision libre des attributions de compensation qui s'appliquerait à compter de 2024 est le suivant :

COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024
BELPECH	16 886,43 €

Madame le Maire demande au conseil d'approuver la révision libre des attributions de compensation et de fixer le montant d'attribution de compensation de .16 886.43 € pour la commune de Belpech qui s'appliquera à compter de l'exercice 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

9. Décision modificative n° 3 du budget

Madame le Maire soumet à approbation la décision modificative n°3 du budget 2024 :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
ARTICLE 021 CHAP 021		25 000,00	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
ARTICLE 21318 CHAP 041		16 208,00	OPERATION DE CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE IMMEUBLE RUE DE LA TOUR
ARTICLE 10226 CHAP 10		5 000,00	TAXES D'AMENAGEMENT
ARTICLE 1323 OPERATION 194		3 581,00	AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL SCHEMA DES MOBILITE
ARTICLE 1328 OPERATION 194		5 969,00	AIDE ADEME SCHEMA DES MOBILITES
ARTICLE 1312 OPERATION 196		-25 000,00	SUBVENTION REGION OPERATION FACADE
DEPENSES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
ARTICLE 204422 CHAP 041	16 208,00		OPERATION DE CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE IMMEUBLE RUE DE LA TOUR
ARTICLE 2315 OPERATION 178	2 900,00		TRAVAUX CHEMIN DE LA COUME
ARTICLE 2031 OPERATION 194	14 325,00		SCHEMA DES MOBILITES
ARTICLE 2158 OPERATION 194	8 325,00		MARQUAGE SUITE ARRETE DE RETABLISSEMENT DES PRIORITES A DROITE DANS LE VILLAGE
ARTICLE 20422 OPERATION 196	-43 000,00		OPERATION FACADES
ARTICLE 2313 OPERATION 197	27 000,00		TRAVAUX SALLE PATRONNAGE - COMPLEMENT 2
ARTICLE 2313 OPERATION 201	5 000,00		PROVISION TRAVAUX 2IEME TRANCHE
TOTAUX	30 758,00	30 758,00	

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil pour la section d'investissement :

Abstention :

Contre :

Pour : 15

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
ARTICLE 6419 CHAP 013		-5 000,00	TRANSFERT DES CREDITS SUR LA NOUVELLE IMPUTATION DES REMBOURSEMENTS DE LA POSTE LA MISA A DISPOSITION DE L' AGENT A L' AGENCE POSTALE ET AJUSTEMENT POUR LES REMBOURSEMENTS DES AGENTS EN ARRET MALADIE
ARTICLE 706888 CHAP 70		10 680,00	AGENT MIS A DISPOSITION A L' AGENCE POSTALE - TRANSFERT CREDIT
ARTICLE 73121 CHAP 731		-24 113,00	ERREUR IMPUTATION INSCRIPTION TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION
ARTICLE 73123 CHAP 731		36 956,00	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION
ARTICLE 742 CHAP 74		255,00	DOTATION ELUS LOCAUX
ARTICLE 744 CHAP 74		1 414,00	AJUSTEMENT FCTVA SUR DEPENSES FONCTIONNEMENT
ARTICLE 74718 CHAP 74		5 859,00	AJUSTEMENT SUITE NOTIFICATION DOTATION AMENITES RURALES 2024
ARTICLE 75888 CHAP 75		400,00	AJUSTEMENT
DEPENSES			
imputation	DEPENSES	RECETTES	DETAIL
ARTICLE 023 CHAP 023	25 000,00		VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT
article 611 CHAP 011	-20 000,00		CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE
ARTICLE 61521 CHAP 011	21 451,00		TRAVAUX VEGETALISATION CIMETIERE
TOTAUX	26 451,00	26 451,00	
TOTAL GENERAL 2 SECTIONS	57 209,00	57 209,00	

Christophe REMOLA émet des réserves concernant le procédé relatif aux travaux de végétalisation des allées du cimetière. Il souhaite s'abstenir sur ce point.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil pour la section de fonctionnement :

Abstention : 1
Contre :
Pour : 14

10. Utilisation et location des salles municipales, des équipements et des matériels

La mairie met les salles municipales à la disposition des collectivités et établissements publics, des associations locales, des ententes ou associations extérieures organisant des activités à Belpech, des personnes morales ou entreprises locales, pour un usage public ou privé.

Il est nécessaire de revoir les différents règlements et conventions votés par délibération au fil du temps.

Madame le Maire propose au conseil :

➤ d'abroger les délibérations suivantes :

- délibération du 27 juin 2008 ayant pour objet « modification tarif salle multigénération »
- délibération du 7 septembre 2017 n° 2017/05/010 ayant pour objet « convention d'utilisation de la salle polyvalente – montant de la location pour les particuliers »
- délibération du 5 juin 2019 n° 2019/03/004 ayant pour objet « modification règlement intérieur salles communales – tarif salle polyvalente pour les professionnels
- délibération du 22 juin 2022 n°2022/04/002 modifiant le règlement de location des salles municipales,

➤ de l'autoriser à prendre un nouveau règlement par arrêté pour l'utilisation et la location des salles municipales, des équipements et des matériels,

➤ de voter les tarifs suivants pour la location de la salle multigénération aux habitants ou contribuables de Belpech (les tarifs ne sont pas modifiés) :

- Location de la salle multigénération : 150 €
- Location de la salle multigénération avec la remorque frigo : 200 €
- Location gratuite une seule fois de la salle multigénération de toute jeune domicilié sur la commune ayant atteint l'âge de 18 ans.

➤ de préciser que tout utilisateur des salles communales, des équipements et des matériels (particuliers et professionnels) s'engage à rembourser toute dégradation causée par lui-même ou un tiers sur présentation d'un titre de recette émis par la commune représentant le montant de la facture de réparation.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents (14) : VILESPY Estelle, FONTES Frédéric, BENAZETH Céline, REMOLA Christophe, LOUBET Andrine, VIDAL Pierre, GAUBERT Raymond, FELIU Joseph, BOUSQUET Noël, BLANC-MONTERO Nicole, CROS Christine, MARIO Jean Christophe, FOURES Jean-Robert, HOCQUERELLE Alix,

Procurations (1) : SCIAU Florence a donné procuration à VILESPY Estelle

Vote du Conseil :

Abstention :
Contre :
Pour : 15

12. Décisions du Maire

Les décisions suivantes ont été signées par Madame le Maire :

DECISION 2024/011 : CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET L'ESPACE SERVICE PUBLIC ET NUMERIQUE DE LA MAIRIE DE BELPECH

Madame le Maire a :

- accepté de louer et de souscrire un contrat de maintenance pour un photocopieur de marque INEO +250i pour l'Agence Postale Communale et l'Espace Public et Numérique de Commune de BELPECH auprès de la SARL BUREAUX SOLUTIONS situé ZA DU GABRIELA 09100 PAMIERES (SIRET 414948500 00053), à compter de la signature des contrats et pour une durée de 21 trimestres.
- signé le contrat de location correspondant
- Loyer mensuel total d'un montant de 109 € H.T. sera versé par mandat administratif et par échéance trimestrielle sur 21 trimestres à la SAS GRENKE LOCATION (SIRET 42861673400227).
- signé un contrat de maintenance auprès de la Société BUREAUX situé ZA DU GABRIELA 09100 PAMIERES (SIRET 414948500 00053), aux conditions suivantes :
 - Coût de la photocopie noire : 0.0045 € H.T., relevé trimestriel,
 - Coût de la photocopie couleur 1: 0.045 € H.T., relevé trimestriel,
 - Forfait connectique mensuelle : 0.00 € H.T.,
 - Payable par mandat administratif.

DECISION 2024/012 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AVENANT 1 SUR LE LOT 2

Madame le Maire a :

- accepté de conclure l'avenant 1 sur le lot 2 ci-après détaillé :
 - doublage des 2 murs des salles 1 et 2 pour un montant de 1 486.69 € HT (1 784.03 € TTC)
- accepté et signé les pièces liées à cet avenant,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

lot n°	Entreprise retenue	Contact	Adresse	Identifiant SIRET	MONTANT HT DE BASE + OPTION	AVENANT 1	MONTANT HT TOTA DE BASE ET OPTION	MONTANT TTC
LOT 0 – DESAMIANTAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	7 148,81 €		7 148,81 €	8 578,57 €
LOT 1 – DEMOLITION GROS-OEUVRE ENDUIT	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	28 791,53 €		28 791,53 €	34 549,84 €
LOT 2 – PLATRERIE FAUX-PLAFONDS	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT- JEAN-DU-FALGA	82078940200022	31 594,52 €	1 486,69 €	33 081,21 €	39 697,45 €
LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT- JEAN-DU-FALGA	82078940200022	54 597,98 €		54 597,98 €	65 517,58 €
LOT 4 – CARRELAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	36 605,02 €		36 605,02 €	43 926,02 €
LOT 5 - ELECTRICITE	SARL E2CM	MARC MOIROUD	ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	48769538900030	12 400,00 €		12 400,00 €	14 880,00 €
LOT 6 – CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT- JEAN-DU-FALGA	82078940200022	89 460,78 €		89 460,78 €	107 352,94 €
LOT 7 – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	sarl FONTES	Julien SARL FONTES	O ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	52956842000010	14 019,31 €		14 019,31 €	16 823,17 €
TOTAL FINAL					274 617,95 €	1 486,69 €	276 104,64 €	331 325,57 €

➤ Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

DECISION 2024/013 : TRAVAUX DE RACCORDEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT LOCAL PETANQUE

Madame le Maire a :

➤ accepté et signé le devis I-24-05-03 du 26 mai 2024 relatif à des travaux de raccordement d'eau et d'assainissement du local Pétanque de Belpech transmis par l'EURL BABOULENE, CAPOU 11420 BELPECH (SIRET 880346096 00011) d'un montant total de 9 890.00 € € HT (10 776.00 T.T.C.).

Le devis est joint à la présente décision.

➤ autorisé les paiements d'acompte sur service fait.

**DECISION 2024/014 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH - MARCHÉ
A PROCÉDURE ADAPTEE - AVENANT 2 SUR LE LOT 1**

Madame le Maire a :

- accepté de conclure l'avenant 2 sur le lot 1 ci-après détaillé :
- Travaux de plus ou moins-values pour un montant de – 1 082.77 € HT (-1 299.32 € TTC)
- accepté et signé les pièces liées à cet avenant,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

lot n°	Entreprise retenue	Contact	Adresse	Identifiant SIRET	MONTANT HT DE BASE + OPTION +	AVENANT 2	MONTANT HT TOTA DE BASE ET OPTION	MONTANT TTC
LOT 0 – DESAMIANTAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	7 148,81 €		7 148,81 €	8 578,57 €
LOT 1 – DEMOLITION GROS-OEUVRE ENDUIT	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	28 791,53 €	- 1 082,77 €	27 708,76 €	33 250,51 €
LOT 2 – PLATRIERIE FAUX-PLAFONDS	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	33 081,21 €		33 081,21 €	39 697,45 €
LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	54 597,98 €		54 597,98 €	65 517,58 €
LOT 4 – CARRELAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	36 605,02 €		36 605,02 €	43 926,02 €
LOT 5 - ELECTRICITE	SARL E2CM	MARC MOIROUD	ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	48769538900030	12 400,00 €		12 400,00 €	14 880,00 €
LOT 6 – CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	89 460,78 €		89 460,78 €	107 352,94 €
LOT 7 – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	sarl FONTES	Julien SARL FONTES	0 ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	52956842000010	14 019,31 €		14 019,31 €	16 823,17 €
TOTAL FINAL					276 104,64 €	- 1 082,77 €	275 021,87 €	330 026,24 €

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

DECISION 2024/015 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH - MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTEE – AVENANTS 3 ET 4

Madame le Maire a :

- accepté de conclure l'avenant 3 sur le lot 3 ci-après détaillé :
 - Travaux de plus-values relatifs à une modification de mobilier pour un montant de 450 € HT (540.00 € TTC)
- accepté de conclure l'avenant 4 sur le lot 5 ci-après détaillé :
 - Travaux de plus-values relatifs à un remplacement de bases et de lignes pour un montant de 1 440 € HT (1 728.00 € TTC)
- accepté et signé les pièces liées à ces avenants,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

lot n°	Entreprise retenue	Contact	Adresse	Identifiant SIRET	MONTANT HT DE BASE + OPTION +	AVENANTS 3 ET 4	MONTANT HT TOTA DE BASE ET OPTION	MONTANT TTC
LOT 0 – DESAMIANTAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	7 148,81 €		7 148,81 €	8 578,57 €
LOT 1 – DEMOLITION GROS-ŒUVRE ENDUIT	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	27 708,76 €		27 708,76 €	33 250,51 €
LOT 2 – PLATRERIE FAUX-PLAFONDS	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	33 081,21 €		33 081,21 €	39 697,45 €
LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	54 597,98 €	450,00 €	55 047,98 €	66 057,58 €
LOT 4 – CARRELAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	36 605,02 €		36 605,02 €	43 926,02 €
LOT 5 - ELECTRICITE	SARL E2CM	MARC MOIROUD	ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	48769538900030	12 400,00 €	1 440,00 €	13 840,00 €	16 608,00 €
LOT 6 – CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	EBZ	KLORJAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	89 460,78 €		89 460,78 €	107 352,94 €
LOT 7 – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	sarl FONTES	Julien SARL FONTES	0 ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	52956842000010	14 019,31 €		14 019,31 €	16 823,17 €
TOTAL FINAL					275 021,87 €	1 890,00 €	276 911,87 €	332 294,24 €

➤ Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

DECISION 2024/016 : AVENANT 1 – PROPOSITION D’HONORAIRES POUR LE SUIVI MISSION ET ANIMATION DE L’OPERATION FACADES DE BELPECH

Madame le Maire a :

- Accepté de conclure l’avenant 1 après détaillé :

OBJET ET DÉTAIL AVENANT			
Semestre supplémentaire - prestations non réalisées			
	€ HT	TVA - 20%	€ TTC
PLUS VALUE • 1 semestre supplémentaire • 8 préconisations supplémentaires (18 au lieu de 10)	3 800,00 €	760,00 €	4 560,00 €
MOINS VALUE • 4 dossiers de demande de subvention au lieu de 10 • 4 réceptions au lieu de 10 • 0 réunion d’animation	3 450,00 €	690,00 €	4 140,00 €
Montant réel honoraires	10 900,00 €	2 180,00 €	13 080,00 €

- accepté et signé les pièces liées à cet avenant,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

N°	Intitulé	Prix unitaire € HT	Unités	Nb estimés	Coût total en HT
1	Suivi et animation de l’opération Façade de la Ville				
1.1	Pilotage technique, administratif et économique de l’opération	1 000,00	FFT Semestre	3	3 000,00
2	Accompagnement et conseil des propriétaires d’immeubles				
2.1	RENDEZ VOUS ET FICHE DE PRECONISATION : Immeuble d’habitation : Rédaction de la fiche de préconisations de travaux à l’attention des propriétaires susceptibles de servir de base au dépôt de la déclaration préalable de travaux	350,00	dossiers	18	6 300,00
	MONTAGE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : Assistance à l’élaboration du projet et du montage du dossier de demande de subvention	200,00	dossiers	4	800,00
	RECEPTION DES TRAVAUX : Réception des travaux (sur site) et montage du dossier de demande de paiement	200,00	dossiers	4	800,00
3	Réunions				
3.1	Animation des comités de suivi du dispositif - commission façades (réparation, ordre du jour, animation et compte-rendu)	350,00	réunion	0	0,00

TOTAL PREVISIONNEL - € HT	10 900,00
TOTAL PREVISIONNEL - TVA 20%	2 180,00
TOTAL PREVISIONNEL - € TTC	13 080,00

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

➤ **DECISION 2024/017 : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE BELPECH - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AVENANT 5 LOT 7**

Madame le Maire a :

- accepté de conclure l'avenant 5 sur le lot 7 ci-après détaillé :
 - Travaux de plus-values relatifs à une vitrification de tablettes pour un montant de 290.00 € HT (348.00 € TTC)
- Accepté et de signé les pièces liées à cet avenant,
- dit que le nouveau montant du marché est de :

lot n°	Entreprise retenue	Contact	Adresse	Identifiant SIRET	MONTANT HT DE BASE + OPTION +	AVENANT 5	MONTANT HT TOTA DE BASE ET OPTION	MONTANT TTC
LOT 0 – DESAMIANTAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	7 148,81 €		7 148,81 €	8 578,57 €
LOT 1 – DEMOLITION GROS-ŒUVRE ENDUIT	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	27 708,76 €		27 708,76 €	33 250,51 €
LOT 2 – PLATRERIE FAUX-PLAFONDS	EBZ	KLORIAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	33 081,21 €		33 081,21 €	39 697,45 €
LOT 3 – MENUISERIES INTERIEURES	EBZ	KLORIAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	55 047,98 €		55 047,98 €	66 057,58 €
LOT 4 – CARRELAGE	SAS RESPAUD	Sébastien MARTUCHOU	2 route de Méras 09700 SAVERDUN	31449205900022	36 605,02 €		36 605,02 €	43 926,02 €
LOT 5 - ELECTRICITE	SARL E2CM	MARC MOIROUD	ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	48769538900030	13 840,00 €		13 840,00 €	16 608,00 €
LOT 6 – CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	EBZ	KLORIAN ZAIMI	53 AVENUE DES PYRENEES 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA	82078940200022	89 460,78 €		89 460,78 €	107 352,94 €
LOT 7 – PEINTURE ET NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	sarl FONTES	Julien SARL FONTES	0 ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 09270 MAZERES	52956842000010	14 019,31 €	290,00 €	14 309,31 €	17 171,17 €
TOTAL FINAL					276 911,87 €	290,00 €	277 201,87 €	332 642,24 €

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

13. Questions diverses

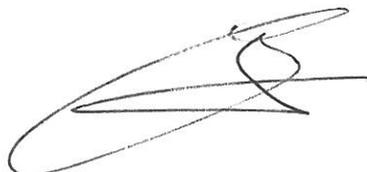
Selon le règlement du Conseil Municipal, des questions diverses peuvent être adressées à Madame le Maire 48h avant la date du conseil pour être présentées en séance. En cas de dépôt après le délai imparti, elles seront présentées lors de la réunion suivante.

Conformément au règlement du Conseil Municipal Madame le Maire lève la séance à 20h10

Le Maire – Estelle VILESPY

The image shows a circular official seal of the Municipality of Belpech. The seal features a central figure holding a staff, with the text "MAIRIE DE BELPECH" around the top and "11470" at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the seal.

Le secrétaire – Christophe REMOLA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "CHRISTOPHE REMOLA".